

## Avis de décision

**Réserve nationale de faune des Prairies – 21 octobre 2021** – Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement Climatique Canada a déterminé que le projet proposé de mise hors service des puits de gaz naturel des secteurs n<sup>os</sup> 25 et 26 de la réserve nationale de faune des Prairies n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Cette décision est fondée sur l'examen des facteurs suivants :

- commentaires formulés par les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux;
- commentaires formulés par la Nation des Métis et le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan;
- mesures d'atténuation réalisables sur les plans technique et économique.

Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre aux sites afin de réduire les répercussions sur la faune et son habitat, les oiseaux migrateurs et les espèces en péril.

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement Climatique Canada est convaincu que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Par conséquent, le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada peut réaliser le projet, exercer tout pouvoir, exécuter toute tâche ou toute fonction, ou fournir une aide financière pour permettre la réalisation du projet en tout ou en partie.